



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cartes bancaires

Question écrite n° 23957

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les inquiétudes des commerçants face à l'utilisation des cartes bancaires américaines. L'utilisation des cartes de paiement et de crédit concourt à la fluidité des échanges tant pour les consommateurs que pour les commerçants. Le secteur bancaire français et européen ainsi que les divers groupements interprofessionnels ont pris, sous l'impulsion des pouvoirs publics, les mesures indispensables à la nécessaire sécurisation du système. Or, les commerçants s'inquiètent de la non-communication en temps réel (dite on-line) entre les terminaux de paiement européens et français, d'une part, et les ordinateurs centraux et de vérification des banques américaines, rendant aveugle et aléatoire l'acceptation en paiement d'une carte de crédit américaine. En conséquence, il lui demande ses intentions quant à l'amélioration de la qualité du dispositif de liaison « on-line » destiné à assurer la vérification en temps réel de l'acceptation d'une transaction réalisée en France par les centres d'autorisation situés outre-Atlantique.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23957

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2003, page 6586

Question retirée le : 27 avril 2004 (Fin de mandat)